

REPUBLIQUE DU BENIN*Fraternité-Justice-Travail*

-----*-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-----*-----

DECRET N° 2013-16 DU 11 FEVRIER 2013

portant nomination des membres du Conseil d'Administration du Centre de Prise en charge Médicale Intégrée du Nourrisson et de la Femme Enceinte atteints de Drépanocytose (CPMI-NFED)

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT**

- Vu la loi n° 90 - 32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 94 - 009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle de 13 mars 2011 ;
- Vu le décret n° 2012 -357 du 12 octobre 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2012 -191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu le décret n° 2012-272 du 12 août 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Santé ;
- Vu le décret n° 2007 – 442 du 02 octobre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Vu le décret n° 2010 – 263 du 11 juin 2010 portant création, attributions, organisation et fonctionnement du centre de prise en charge médicale intégrée du nourrisson et de la femme enceinte atteints de drépanocytose (CPMI-NFED) ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 novembre 2012 :

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Sont nommées membres du Conseil d'Administration du Centre de Prise en Charge Médicale intégrée du Nourrisson et de la Femme Enceinte atteints de Drépanocytose (CPMI-NFED), les personnes dont les noms suivent, représentant les institutions ci-après :

- Monsieur Valère GOYITO, représentant le Ministre de la Santé ;



- Monsieur Nazaire PADONOU, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Monsieur Jean - Noël JOSSE, représentant le Ministre de l'Économie et des Finances ;
- Monsieur Léopold S. GOGAN, représentant le Ministre de l'Industrie, du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- Monsieur Kodjovi DJOSSOU, représentant le Ministre du Développement et de l'Analyse Économique et de la Prospective ;
- Monsieur Jean SOSSOU, représentant le Ministre du Travail et de la Fonction Publique ;
- Monsieur Oumarou S. BANNI GUENE, représentant le Ministre de la Famille, des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale, des Handicapés et des Personnes du Troisième Age ;
- Monsieur le Directeur Général du Centre National Hospitalier et Universitaire Hubert K. MAGA ;
- Monsieur le Représentant de la Coopération Suisse au Bénin, représentant les partenaires techniques et financiers du secteur de la santé au Bénin ;
- Madame Marielle GOUNONGBE, élue en assemblée générale pour représenter le personnel du CPMI – NFED ;
- Madame Christelle VIHO – AGBOHOUTO, représentante de l'organisation sociale des parents et patients suivis par le CPMI – NFED ;
- Professeur Eusèbe M. ALIHONOU, personnalité compétente dans le domaine, proposée par le Ministre de la Santé.

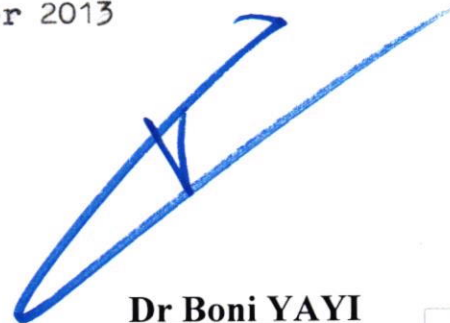
ARTICLE 2 : La durée du mandat des Membres du Conseil d'Administration est de trois (03) ans et prend effet pour compter de la date de leur prise de fonction.

ARTICLE 3: Messieurs Valère GOYITO et Nazaire PADONOU, respectivement représentant du Ministre de la Santé et du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, assurent par alternance d'une année à l'autre, la Présidence du Conseil d'Administration du CPMI – NFED.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 11 février 2013

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Dr Boni YAYI

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale,
de l'Évaluation des Politiques Publiques, du Programme de Dénationalisation
et du Dialogue Social,



Pascal Irénée KOUPAKI

Le Ministre de la Santé,



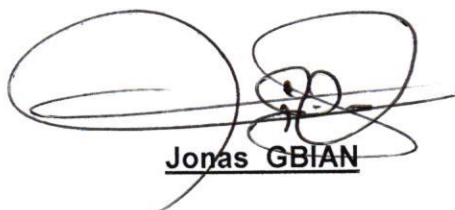
Dorothée A. KINDE - GAZARD

Le Ministre de l'Enseignement
Supérieur et de la Recherche Scientifique,



François Adébayo ABIOLA

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 - AN 4 - CC 2 - HCJ 2 - CES 2 - HAAC 2 - MS 4 - MESRS 4 - MEF 4 - SGG 4 - IGE 1
MS - 4 MESRS 4 - MEF - 4 - AUTRES MINISTERES 23 - PREFETS 6 - DGTCP-DGID-DGDDI 5 - DPE-DLC-
INSAE 6 - DGCST 2 - BCP 1 - UAC : BU-ENAM-FADESP - UP : BU-FDSP 02 - Toutes Directions MS 20 -
Archives 1 - JO 1

